



AVIS PUBLIC

Promulgation – Règlement d'emprunt 256 Achat d'un camion autopompe

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée que le conseil municipal a adopté, le 1^{er} mars 2022, le **règlement numéro 256** décrétant l'achat d'un camion autopompe.

Ce règlement a reçu l'approbation relative à un emprunt de 850 000 \$ par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, le 13 juin 2022.

Ce règlement entre en vigueur selon les dispositions de la Loi et toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau municipal, au 77 rue Saint-Pierre à Saint-Pie, aux heures habituelles d'ouverture ou sur le site Internet de la Ville.

Donné à Saint-Pie, ce 20 juin 2022.
Annick Lafontaine
Greffière